

Charte de la prévention des accidents de la vie courante

Chaque année, les accidents de la vie courante (AcVC) causent 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés, endeuillent les familles et détruisent des vies entières.

Faire reculer ce fléau demande l'engagement de tous...

Seule la mobilisation de tous, impulsée et coordonnée par les pouvoirs publics, permettra de faire diminuer ces chiffres dramatiques.

En vertu de cette Charte :

✍ Nous nous mobilisons pour lutter contre les accidents de la vie courante, pour que :

- la sécurité des produits et des services soit mieux garantie
- nos concitoyens soient mieux informés des risques encourus
- les professionnels concernés soient mieux formés et mieux sensibilisés

✍ Nous souhaitons que les pouvoirs publics :

- impulsent et coordonnent une politique de prévention des AcVC, associant les acteurs de la société civile
- déclarent "Cause nationale" la prévention des accidents de la vie courante

✍ Nous nous engageons à conduire des actions pour :

- garantir la sécurité des produits et des services
- améliorer l'information des familles et des consommateurs
- relayer les actions de prévention impulsées par les pouvoirs publics

